

Le CEOL et le pays de l'Arbresle renouvellent leur partenariat

Le Pays
13/01/2012

Mardi soir, le Club des entreprises de l'Ouest Lyonnais (CEOL) et la Communauté de communes du pays de L'Arbresle ont signé une deuxième convention de partenariat afin de travailler main dans la main au développement économique du territoire.

C'EST dans les locaux de la Communauté de communes du pays de L'Arbresle, mardi soir, que le CEOL et la CCPA ont officiellement signé la deuxième convention de partenariat mise en place pour la première fois en 2010. Cette convention avait déjà été approuvée à l'unanimité par le Conseil communautaire le 7 décembre dernier, en s'accompagnant du versement d'une subvention de 12 000 €, dans un souci de maintien des relations de proximité avec les entreprises du territoire. « Le temps des séparations entre le monde économique, les entreprises, les élus et le territoire est révolu et il y a bien longtemps qu'on aurait dû signer une convention pour un même objectif : entreprendre », s'est félicité le président de la Communauté de communes, Jean-Pierre Guillot, tout en rappelant qu'il ne s'agissait pas d'une simple convention, mais qu'elle contenait des objectifs précis d'où son renouvellement annuel.

Une ambition largement partagée par le président du CEOL, Antoine Roucoules, pour qui « le CEOL et la Communauté de communes agissent ensemble sur le territoire. » A l'heure de dresser le bilan de la première convention, il s'est dit satisfait de ce partenariat dont l'objectif premier a été de rencontrer les élus, de s'imprégner du fonctionnement de la Communauté de communes avant de partager certains problèmes que peut rencontrer le territoire et d'avancer main dans la main pour certains projets.

Constitué désormais de près de 70 adhérents, le club CEOL participe activement à fédérer et dynamiser les entreprises du Pays de L'Arbresle. Ainsi, depuis le démarrage du partenariat, une quinzaine d'entreprises ont rejoint le club, grâce à un important travail de prospection et de mise en réseau.

« L'objectif sera donc d'aller chercher de nouveaux adhérents pour bénéficier de forces nouvelles », assurait Antoine Roucoules lors de la présentation de ses vœux qui a suivi la signature de la convention, tout en annonçant que le club réfléchissait à l'embauche d'un permanent « afin d'être plus professionnel dans notre approche, de mieux nous organiser, et de travailler sur les différents projets. » Pour lui, il est en effet important que le club apporte ses compétences et sa réflexion « dans les projets que peuvent entreprendre les élus aussi bien dans les maires que la Communauté de communes. » Il annonçait également la refonte du



Le président du CEOL, Antoine Roucoules et Jean-Pierre Guillot, président de la Communauté de communes, ont renouvelé lundi soir leur partenariat

site internet dont la nouvelle version sera officiellement lancée en avril.

Les zones d'activités, un véritable atout

Outre ces trois principaux objectifs, le président rappelait l'atelier mensuel organisé par le CEOL (chaque second du mois) qui réunit une cinquantaine de personnes, parmi lesquelles des chefs d'entreprises mais aussi des élus et services de la CCPA. Ces visites au cœur de l'entreprise permettent de découvrir des savoir-faire et des compétences, la diversité des activités établies sur le Pays de L'Arbresle représentant un atout considérable. Dix ateliers se sont déroulés durant l'année 2011, traitant de thèmes tels que la réforme de la taxe professionnelle, les Prud'hommes, le covoiturage, le temps partagé, le dispositif SECURISE'RA, l'Institut national de la propriété industrielle...

En termes de perspective pour 2012, plusieurs projets et réflexions conduiront la Communauté de Communes et le CEOL à travailler de façon conjointe. Par exemple, lors du Conseil Communautaire du 7 décembre, les élus ont pris une décision de principe concernant la mise en place du dispositif ALIZE (action locale interentreprises en zone d'em-

ploi). Il s'agit d'un dispositif d'appui aux PME-PMI en développement (entreprises de plus de 3 ans) reposant sur une logique partenariale entre grandes entreprises et PME. Ce dispositif devant être expérimenté sur le Pays de L'Arbresle et le CEOL sera mobilisé en tant que partenaire économique. D'autre part, une réflexion globale sur la problématique des services aux salariés et aux entreprises sera approfondie, le dynamisme économique du Pays de L'Arbresle étant

important, de même que le potentiel d'accueil de nouvelles activités.

En conclusion, Antoine Roucoules se félicitait de l'amélioration de l'aménagement des zones d'activités. La Communauté de communes du pays de L'Arbresle compte en effet 16 zones d'activités sur son territoire pour environ 800 entreprises, pour environ 2000 établissements tous confondus (entreprises, commerçants et artisans).

S. V.

A89, déviation : dossiers à suivre en 2012

Antoine Roucoules, président du CEOL, ne pouvait évoquer l'année 2012 sans parler de l'arrivée de l'A 89, « un atout pour le territoire, même s'il est difficile de mesurer les retombées économiques. » Toujours est-il que cette arrivée devrait, selon le président, permettre de renforcer l'attractivité du territoire et le développement des entreprises. « Elle permettra aussi le désenclavement d'une partie du trafic, ce qui est une bonne nouvelle, surtout pour les commerçants arbreslois. » Reste cependant un point noir concernant l'accessibilité des zones, et

notamment dans la zone de la Pontchonnrière où il s'agit avant tout de mieux organiser le trafic. Pour Antoine Roucoules, « il est donc urgent de réaliser la déviation de L'Arbresle-Sain-Bel. Il est bien que des entreprises viennent s'installer, que les salariés habitent à 500 mètres de leur lieu de travail, mais il y a forcément des contreparties, soulignait-il. Nous avons donc un objectif commun avec la Communauté de communes qui est de mieux communiquer sur certaines nécessités... »